



Canton de Roquebrune-sur-Argens

MAIRIE
DE
CALLIAN

Callian, le 16/04/2018

M. le Président
Communauté de Communes du Pays de
Fayence
Mas de Tassy
83440 TOURRETTES

Objet : Avis de la Commune de CALLIAN sur le projet de SCOT arrêté le 19/12/2017.

N/Ref: FC/AV

V/Ref: CB/NB/006

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 12/01/2018, dans lequel vous adressez à la Commune de Callian le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Fayence pour avis.

Je tenais tout d'abord à saluer le travail accompli dans le cadre de ce dossier. Je me permets ensuite de joindre à ce courrier quelques remarques et demandes de précisions sur certains points du document.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental du Var,

François CAVALLIER



COURRIER ARRIVE

16 AVR. 2018

CDC PAYS DE FAYENCE

REMARQUES DE LA COMMUNE DE CALLIAN SUR LE SCOT DU PAYS DE FAYENCE

La commune relève le travail important qui a été mené et souhaite demander quelques précisions..

1) SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION

RAS

2) SUR LE PADD

RAS

3) SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

En page 18, il est indiqué les sites de Renouvellement Urbain du Pays de Fayence et notamment pour Callian, Les Touos Aussel à vocation économique. Cependant, cette zone est identifiée en tant que zone Mixte, car dans le Plan Local d'Urbanisme modifié le 23/05/2016 elle est à vocation d'Habitat et d'Activités.

En page 23, il est indiqué les sites d'Urbanisations Nouvelles d'Accompagnement du Pays de Fayence et notamment pour Callian, Les Clavéous, Le Vignaou (et non Viganou), le Plan des Combes Ouest et Est. Concernant le Vignaou, la commune aurait souhaité des précisions sur la localisation entendue par cette appellation. En effet, la carte jointe ne situe pas de pastille sur le lieudit Vignaou mais plutôt aux alentours du chemin des Touars sur le Nord de la Commune.

En page 25, il est indiqué les sites d'Urbanisations Nouvelles complémentaires du Pays de Fayence et notamment pour Callian, la Grande Vigne, Les Touos Vignon, Le Vilaron, Les Plaines de Mireur. Les deux premiers correspondent aux zones A Urbaniser (AU) de la commune, elles sont donc facilement repérables. En revanche, pour les deux derniers, serait-il possible de nous préciser de quel secteur il s'agit ?

De manière générale sur ces secteurs, la Commune souhaiterait, si possible, un plan zoomé de ces secteurs permettant de les identifier de manière plus précise.

En page 49 : pour Callian, il y a simplement une faute de frappe → La Grande Vigne et non Garnde Vigne.